Appel à Manifestation d'Intention Maison de la Pépinière

Mairie - 1 route du bourg - 69820 Vauxrenard

04 74 69 92 13 - mairie@vauxrenard.fr

www.vauxrenard.fr

Table des matières

1. Contexte…….. page 3
2. Les orientations retenues…….. page 7
3. La nature des projets recherchés…….…… page 8
4. Les perspectives d'aménagement du site…….. page 8
5. Les conditions d'occupation……. page 8
6. Procédure et conditions d'attribution …….....page 9
7. Le choix du projet ……..page 10
8. Annexes …….....page 11

Maison de la Pépinière - Hiver 2020

1. Le contexte

1.1. La commune de Vauxrenard

Situé au nord du département du Rhône à 1h00 de Lyon et 25 mn de Mâcon, le village de Vauxrenard s'étend sur près de 2 000 ha avec 320 habitants (densité 16 hab. au km2). Croissance démographique 0.4 % par an (France 0.3 %)

Son altitude oscille entre 294 m et 844 m d'altitude avec de nombreux points de vue panoramiques sur la plaine de la Saône et de l'Ain (sud- est) et sur le beaujolais vert (ouest).

La commune s'étale sur trois vallées : l'une à l'est limitrophe de Fleurie, Chiroubles, Chénas, Emeringes, la seconde au nord voisine de Ouroux et Jullié, la dernière à l'ouest sur le versant d' Avenas et d' Ouroux.

L'habitat est réparti entre Le Bourg et des hameaux avec de nombreuses maisons isolées.

De tradition agricole puis viticole le paysage est varié entre vignobles, forêts (1 200 ha), prés et friches.

Quelques sites classés rappellent le passé. L'église du XIe siècle St Martin classée en 1952 et le château du Thyl du XIIe siècle

https://monumentum.fr/eglise-pa00118085.html
http://lapierredesaintmartin.org/le-chateau-du-thil/

Une partie de l'espace forestier est classé en Espace Naturel Sensible (appellation ENS Avenas). L'inscription au sein du Géoparc Beaujolais est en cours de réflexion.

Une multitude de chemins de randonnée sillonne la campagne et est reliée à différents autres réseaux dont un GR. Quelques lieux remarquables naturels ou des vestiges de l'histoire.

Aujourd'hui il n'y a plus de commerces sur la commune et le village continue de se repeupler harmonieusement (0.4 % /an) avec l'arrivée de nouveaux viticulteurs, d'actifs pendulaires et de retraités.

Le tourisme est lié principalement aux paysages et randonnées, aux caves viticoles locales, aux gites et chambres d'hôtes ainsi qu'à la proximité des crus voisins.

L'école primaire (Bourg) fonctionne grâce à un Regroupement Pédagogique Intercommunal avec la commune voisine d'Emeringes (cantine, garderie…).

La vie locale est active avec de très nombreuses associations.

Vauxrenard fait partie de la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB)
http://www.ccsb-saonebeaujolais.fr/

La commune de VAUXRENARD est actuellement sous le régime du Règlement National d'Urbanisme (R.N.U). D'ici 2 à 3 ans l'intercommunalité aura mis en place un PLUIH (Plan Local d' Urbanisme Intercommunal-Habitat).

Vauxrenard

1.2. La Maison de la Pépinière

Maison de la Pépinière

Le site exceptionnel dans une zone préservée, boisée, isolée, à plusieurs kilomètres des premières maisons est localisé en dessous du massif des Aiguillettes (844 m). Beaucoup de sources prennent leur origine ici.

La société de chasse communale intervient régulièrement sur la zone (chevreuils, sangliers) de septembre à février en bonne intelligence avec les autres utilisateurs des bois et contribue avec d'autres associations à l'entretien des chemins et sentiers.

La desserte du site est assurée par une route communale puis une route spécifique en fer à cheval. La route communale de Montgoury dessert le Bourg, les hameaux du versant ouest puis Avenas ou Ouroux.

La maison construite fin XIXe siècle hébergeait un garde forestier et sa famille et comportait des dépendances pour le travail lié à la Pépinière Départementale. (Voir en annexe un historique effectué par une association de la commune).

Le dernier agent ONF a quitté les lieux il y a deux ans et la commune a acquis ces bâtiments en 2019 auprès du département du Rhône.

Ces constructions sont situées au bord d'une parcelle plate en pré de près de 2.5 ha et sont entourées de plus de 52 ha de bois, propriété de la commune et de centaines d'hectares du département et de propriétaires privés.

Forêt de la commune

Le corps principal d'environ 160 m2 habitables comporte des dépendances (étable, bureau, greniers). Plan en annexe

Aujourd'hui la maison est habitable, raccordée à une source, connectée téléphone et électricité, fibre d'ici 1 an. L'assainissement est à réactualiser. Une chaudière fioul et/ou une chaudière bois assurent le chauffage.

Des restaurants existent dans un périmètre de 5 à 10 km (Avenas, Chiroubles, St Mamert, Emeringes).

Des gites ou chambres d'hôtes dans un périmètre de 5 km sur Vauxrenard et alentour.

2. Les orientations retenues

La Maison de la Pépinière est inoccupée depuis 2 ans, chauffée l'hiver et ventilée l'été elle est très saine. L'objectif principal est de la remettre en valeur afin de faire revivre ce patrimoine avec une orientation tout public.

A proximité de fortes zones de densité urbaine (Belleville, Macon, Villefranche sur Saône, Lyon…) et d'un axe majeur de circulation (A6- Lyon Paris) mais aussi l' A40 (Macon Genève) et la gare TGV de Macon (40 mn) à l'échelle de l'union européenne, la remise en valeur doit pouvoir s'inscrire dans une ouverture au grand public.

Localisation de Vauxrenard

Les activités tournées vers les familles sont privilégiées, des retombées locales économiques, éducatives, sportives ou culturelles sont un plus (viticulture, école, gites…).

Au regard de sa position en « pleine nature » dans une zone préservée (ENS), les occupations et activités attendues doivent s'organiser autour de modalités « douces » compatibles, permettant de maintenir l'aspect naturel. Les activités ne doivent pas générer de gênes, sonores, olfactives, lumineuses, ou de nuisances pour l'environnement (pollution…).

3. La nature des projets recherchés

Le site est destiné à accueillir des activités relatives:

a) au tourisme
b) aux loisirs, aux sports ou à l'aventure
c) à la promotion, la conservation, la dégustation-vente de produits locaux
d) la restauration
e) la pratique de cultures agricoles (pédagogiques ?...) en circuit court
f) à l'organisation d'animations, de réceptions, d'évènements
g) à la valorisation d'un lieu de découverte patrimoniale
h) à la jeunesse, l'enfance, les écoles (ferme pédagogique, classes vertes,…)

Le développement du projet d'ensemble peut s'articuler autour de plusieurs points cités, en fonction de la saisonnalité, immédiatement ou s'inscrivant dans le temps.

4. Les perspectives d'aménagement du site

La propriété par la commune des bâtiments ainsi que de la grande parcelle de pré et d'une surface importante de forêts permet d'envisager un projet limité aux constructions mais pouvant aussi intégrer tout ou partie du périmètre.
Cela pour autant qu'il n'y a pas d'atteinte à l'intégrité des lieux.
Au-delà de la seule rénovation, des modifications du bâti peuvent s'envisager dans le cadre légal.

5. Les conditions d'occupation

Une convention d'occupation sera établie, elle précisera le montant de la redevance, la durée, la nature des travaux et aménagements liés à l'activité. Ceux-ci ne devront pas dénaturer l'aspect du site et des bâtis et seront soumis préalablement à l'approbation de la commune (Conseil Municipal).
Une redevance d'occupation sera fixée suivant le type d'activités, les équilibres économiques ainsi que la nature des aménagements à réaliser, soit par l'occupant soit par la commune.

6. Procédure et conditions d'attribution

Cette consultation est une procédure ouverte et n'est pas soumise au droit des marchés publics. Il s'agit d'une consultation en vue de la mise à disposition de bâtiments avec ou sans terrains dans le cadre d'une convention d'occupation.

La date limite de réception des manifestations d'intention est fixée au 30 septembre 2021.

La durée de validité des propositions des candidats est fixée à 180 jours à compter de la date limite de réception des manifestations d'intention. Le présent document a pour objet d'encadrer la nature des activités et les conditions générales de cette mise à disposition pour un candidat.
L'attribution sera effectuée à un opérateur unique qui proposera un dossier global, cohérent et adapté aux objectifs et critères de la commune en proposant des conditions de réalisation sincères, réalistes, techniques, financières et calendaires sur l'ensemble du site retenu.
La commune n'aura pas à justifier sa décision.
Il ne sera pas versé d'indemnités aux candidats non retenus.
La commune pourra, à tout moment, ne pas donner suite à cet appel à manifestation d'intention pour des motifs d'intérêt général. De même la commune se réserve le droit, jusqu'à la signature de la convention, d'interrompre, de suspendre ou d'annuler ce processus de décision sans indemnisation.

Déroulement de la consultation :

Le dépôt d'une proposition est soumis à une visite préalable du site à organiser auprès de la mairie.

Après cette visite le candidat devra déposer son dossier par courriel adressé à Monsieur le Maire de la commune de Vauxrenard mairie@vauxrenard.fr sous référence « Manifestation d'Intention - Pépinière »

Les candidats sont invités à remettre les documents suivants qui permettront de juger la pertinence du dossier et leur capacité à réaliser et à porter le projet à son terme :

- Acceptation signée de l'Appel à Manifestation d'Intention de la procédure et des conditions.

- Présentation complète du candidat : capacités professionnelles, techniques et financières ; compétences ; références et qualifications éventuelles ; moyens humains ; mesures pour assurer la qualité de la réalisation, sa gestion, son suivi ; identification de l'interlocuteur ou du mandataire.

- Un cv détaillé du porteur ou du mandataire

- Un descriptif technique du projet envisagé et des contraintes attenantes avec éventuellement croquis, plan masse, plans et schémas d'intention et d'ambiance sur l'implantation prévue permettant la compréhension du site projeté et de ses enjeux, ainsi que la consistance des travaux éventuels prévus.

- un budget prévisionnel

- une proposition de redevance annuelle pour l'occupation considérée

Les candidats peuvent choisir d'apporter dans leur argumentaire d'autres éléments détaillant l'intégration du projet dans le site et dans les orientations fixées par la commune, leur analyse du marché, de la concurrence éventuelle, le mode de commercialisation envisagé et la clientèle ciblée, le montage juridique prévu…

Le porteur pourra adjoindre toutes autres pièces, documents, relevés ou éléments qu'il jugera utile. Ces documents et les échanges entre les parties seront confidentiels jusqu'à la présentation officielle du candidat en Conseil Municipal. Seuls les conseillers municipaux, seront informés en temps réel jusqu'à cette présentation.

7. Le choix du projet

Préambule du maire :

« Le site de la pépinière, la maison et les bois communaux font partie d'un patrimoine historique, culturel, mémoriel, très ancré dans la population de Vauxrenard. Son avenir, son devenir intéressent nos habitants. Pour le succès comme pour l'intégration idéale d'un projet dans ce lieu il faut l'adhésion si ce n'est de tous, au moins du maximum de nos habitants. A l'échelle de notre village les conseillers municipaux et le maire, en prise directe avec nos concitoyens, souhaitent rester à leur écoute.
Une concertation des conseillers municipaux pour les projets soumis présélectionnés sera suivie d'une présentation communale avant décision. La taille de notre village le permet. »

Sixte DENUELLE

Analyse des propositions

A compter de leur réception, la commune de Vauxrenard s'engage à réaliser une analyse des propositions et se réserve la possibilité d'organiser une phase d'auditions. Les discussions pourront permettre aux candidats d'améliorer, compléter ou modifier leur proposition et leur présentation. Elles pourront aborder et justifier tous les aspects techniques, juridiques, temporels, financiers et commerciaux.

Les éléments retenus pour l'évaluation des dossiers seront notamment les suivants :

- La compatibilité du projet déposé avec les orientations fixées pour le site.
- L'intégration du projet, sur un plan patrimonial et d'insertion paysagère, dans l'espace naturel existant, la démarche environnementale.
- La qualité économique notamment en termes de développement local ou de proximité
- La méthode : gestion et montage du projet (modalités d'exploitation et de gestion du site)
- Les compétences, l'expérience du candidat.
- La programmation et la typologie des activités.
- La redevance proposée pour l'occupation considérée.

LES ANNEXES

Localisation Maison de la Pépinière

Maison de la Pépinière

Carte Postale

La Pépinière – Hiver 2020

PLAN

2ème ETAGE

1er ETAGE

REZ-DE-CHAUSSEE

HISTORIQUE

La maison forestière

Construite dans les années 1870 pour accueillir les agents responsables de la pépinière elle permettait également de stocker le matériel nécessaire à la collecte, au tri et au séchage des graines. La maison initiale comprenait seulement la partie centrale **:** cuisine, bureau, et 2 chambres à l'étage.

Maison départementale de la pépinière aux environs de 1900

Elle a été agrandie petit à petit, par la construction, côté gauche d'une salle à manger avec chambre au-dessus, d'une cave, d'une étable avec grange au-dessus, puis d'un garage et de diverses dépendances avec au-dessus une sécherie pour les graines. Un espace est aménagé pour mettre des lits où logeait le personnel temporaire, notamment les agents des Eaux et Forêts qui venaient faire les martelages (marquage des arbres à abattre).

L'électricité a été installée en 1947 et le téléphone en 1954.

Maison de la pépinière il y a une cinquantaine d'années

En 1943, a été abattu un très gros Wellingtonia situé juste devant la maison. Il a nécessité une journée entière de travail à Monsieur Carrette d'Ouroux uniquement pour l'équarrir.

Base du tronc du Wellingtonia abattu en 1943, avec Jean Burgot âgé de 7 ans, fils du garde forestier

Les ouvriers travaillant à la pépinière

Le travail de la pépinière demandait de la main d'œuvre : au printemps pour les semis et les repiquages, puis tout l'été pour le désherbage et à l'automne pour l'arrachage des plants et la mise en paquets de 100. Il y avait un « carré » (une plantation) d'osiers qui servaient à lier les paquets.

Pour effectuer ce travail, il y avaient jusqu'à 8 personnes employées temporairement. Voici les noms de quelques une de ces personnes qui ont travaillé à la pépinière : Joseph Mélinand, Louis Morin, Etienne Carra, Mme Savoye (les Bourrons), Henri Large (Montgoury) Suzanne Chagny (Collevray), Mme Morin (le bourg) Emile Pouly (Montgoury) Mme Perraud, Mme Ducroux, Mme Burgod, Jean Burgod, Henri Gulgilminotti, Marcellin Collet, Gisèle Collet, etc.

L'hiver, seuls les hommes étaient occupés à nettoyer les plantations départementales et communales et à repiquer les plants. Les travaux de nettoyage des plantations de la commune étaient facturés à la municipalité.

Le maquis et les prisonniers allemands

Durant la dernière guerre, des maquisards avaient élu domicile sur la montagne des Éguillettes et sur le plateau du côté d'Avenas. Ils étaient entre 150 et 300. Ils logeaient dans des cabanes dans les bois et faisaient des tranchées couvertes de genêts pour se cacher. Ils sont restés 3 mois. Six d'entre eux ont été tués à Avenas le 25 mai 1944 (un monument leur est consacré à la sortie du village d'Avenas). En septembre, ils sont repartis sur Lyon. Ils correspondaient avec ceux du Château du Thyl.

A la fin de la guerre qui a consacré la victoire des alliés, 6 prisonniers allemands ont été employés à la Pépinière de 1945 à 1948. Ils abattaient des bois en bas de la Pépinière. Ils logeaient dans la sécherie et cuisinaient au rez-de-chaussée. Un seul prisonnier, Yannis, couchait dans le hangar en bas. Un jour qu'il ne voulait pas aller travailler, il attendait M. Burgod, alors garde forestier, avec une hache à la main et la lui a lancée à la tête. M. Burgod a eu juste le temps de se reculer ; la trace de la hache est toujours visible dans la porte du hangar ! Yannis a été déplacé, et plus tard, il a travaillé dans les vignes à Beaujeu.

CARTE INDIVIDUELLE D'ALIMENTATION - Titre 3021

N° 473

Valable en catégorie M jusqu'au

Valable en catégorie jusqu'au

Valable en catégorie jusqu'au

Nom : KRAUSE

Prénoms : Otto

Né le : 11. 5. 20

à : Erpel / Kr. Kolmar / Posen

Nationalité : allemande Sexe : M

DOMICILE
Département : Rhône
Commune : Vauxrenard
Rue : "La Pépinière"

Délivrée le : 20-10-48

par la Mairie de : Vauxrenard

Signature du Maire :

MAIRIE DE VAUXRENARD Cachet de la mairie

Carte d'alimentation du prisonnier Otto KRAUSE en 1948

La production de la pépinière

De nombreuses essences étaient cultivées pour être livrées sous forme de plançons : sapin pectiné, sapin de Grandis, douglas, épicéas, mélèzes, cèdres, diverses espèces de pin (Sylvestre, Laricio de Corse, noir d'Autriche…), acacias, châtaigniers, hêtres…

Le nombre de plants livré est important et croît au fil des années surtout après la mise en place du **Fonds Forestier National** (FFN) créé en 1946 (et supprimé en 2000). Ces aides consistaient en une fourniture gratuite de plants au propriétaire désirant donner une valeur économique plus importante à son patrimoine boisé (presque exclusivement par enrésinement). Nombre de plants livrés à différentes dates :

- 1938 : 260 000 plants
- 1958 : 389 000 plants
- 1960 : 436 000 plants
- 1963 : 588 000 plants

On note à **partir des années 1960, la très forte croissance des douglas**, au détriment des autres essences. Ils représentent alors plus de la moitié des plants livrés.

Vu de la pépinière alors qu'elle était en plein production

Les gardes forestiers

De très longue date, la forêt domaniale française est administrée par un organisme public : **l'Administration des Eaux et Forêts** chargée des forêts, de la chasse, de la pêche en eau douce, mais aussi dès 1861 de la première réserve naturelle et dès 1913 du premier parc en France.
Sous le général De Gaulle, le ministre de l'Agriculture, Edgard Pisani, instaure par décret au **1er janvier 1966** l'établissement public industriel et commercial de **l'Office national des forêts** qui succède en partie à l'Administration des Eaux et Forêts, et va devoir s'auto-financer, essentiellement par la vente de bois et la location de lots de chasse et de pêche.
Les missions et le financement de l'ONF évoluent constamment depuis les années 2000 : réduction du budget et des effectifs, privatisation rampante et rentabilité commerciale au détriment du service public entraînent un profond malaise au sein du personnel de l'Office.

Présent à Vauxrenard depuis 1863, les représentants de l'administration forestière voient leur dernier agent quitter la commune en 2018 avec le départ à la retraite de Bernard JOBARD.

Lui ont précédé :

- Joseph GAY
- Jean-Pierre LAGRANGE
- Claude Marie RENARD
- Jean PROTON
- Eugène BURGOT
- Mr LOUIS
- Julien BUIRON
- Jean-Luc BELIN (1983-1988)
- Bernard JOBARD (1989 - 2018)

Les trois mares

A deux cent mètres environ de la maison forestière, en suivant un petit sentier sous les douglas plantés suite à la tempête de 1999, on a le plaisir de découvrir trois petites mares dont le niveau de l'eau dépend beaucoup des saisons. Elles ont été aménagées à l'initiative de Bernard JOBARD lors des travaux préparatoires à la reconstitution des peuplements détruits en 1999. Leur objet était d'améliorer et/ou d'accroître la biodiversité liée aux milieux humides ou aquatiques dans les massifs forestiers.
Ces travaux d'infrastructure étaient prévus dans l'itinéraire de reconstitution retenu pour cette parcelle : 20% de la surface pouvait être consacré à des travaux et/ou des essences forestières introduites dans le but d'amélioration de la biodiversité du milieu concerné.
Elles offrent aujourd'hui une agréable halte aux promeneurs curieux de leur rendre visite.

Pour finir, la suite…

En 2015, un projet de motocross soulève l'indignation d'une large majorité de la population. Le projet est abandonné lors d'une réunion publique organisée par la mairie le 16 septembre 2016 en présence d'une grande partie de la population opposée au projet.

Après le départ de Monsieur Jobard en septembre 2018 la commune de Vauxrenard achète la maison de la Pépinière au département.

Ainsi, la pépinière de Vauxrenard aura apporté une activité pendant près de 150 ans, permettant notamment à la commune de Vauxrenard de disposer d'une belle forêt dont les revenus furent importants pour les deniers de celle-ci pendant de longues années. Elle était connue dans tout le département, au même titre que celle de St Appolinaire créée à la même époque.

La pépinière départementale de Vauxrenard cessera son activité de production de plants forestiers en 1988 (celle de Saint Appolinaire quelques années plus tard).

En mars 2020, lors des élections municipales, la liste sortante conduite par Sixte DENUELLE, propose dans ses projets prioritaires de trouver une destination à la maison de la Pépinière qui fasse consensus auprès des habitants de Vauxrenard

Maison communale de la pépinière en 2020

Daniel Mathieu, août 2020

Ce texte a été rédigé sur la base des travaux de documentation de **Cécile Large**, fille d'Eugène BURGOT, ancien garde forestier de la commune de Vauxrenard.
Il a été relu, corrigé et complété par **Bernard JOBARD**, dernier « garde forestier » en exercice à la Pépinière.

Documentation

Site communal :

https://www.vauxrenard.fr/

Bulletin communal :

https://www.vauxrenard.fr/medias/Bulletin-communal-1.pdf

Google :

https://www.google.com/search?q=vauxrenard+france&sxsrf=ALeKk03JzZ4CBGDqa_gc6C8pg4EFym-6CA:1594593118788&tbm=isch&source=iu&ictx=1&fir=vgmYWN6ZYT2Y9M%252CG7gqh9x4MyXfYM%252C%252Fm%252F03qggcm&vet=1&usg=AI4_-kRewpnFcTM8I3oeLCtUs5SFxdv2fg&sa=X&ved=2ahUKEwi0gaCj4sjqAhV9DmMBHdAaCfgQ_B0wCnoECA4QAw&biw=1920&bih=937#imgrc=vgmYWN6ZYT2Y9M

Collectif de la Pierre Saint martin :

http://lapierredesaintmartin.org/

Communauté de Communes (CCSB) :

http://www.ccsb-saonebeaujolais.fr/